

# Cahier d'acteurs

Entre Montmarault et Mâcon/Chalon-sur-Saône

Janvier 2011 - N°19



## ABBAYE DE SEPT-FONS

*Implantée depuis neuf siècles dans le Bourbonnais, entre Dompierre et Diou, l'abbaye Notre-Dame de Sept-Fons est un monastère cistercien de l'observance trappiste qui compte aujourd'hui plus de 80 moines. Par décret du 17 mars 2008, l'abbaye jouit de la reconnaissance légale par l'Etat comme congrégation.*

*Abbaye Notre-Dame de Sept-Fons - BP 14 - 03290 DOMPIERRE-SUR-BESBRE  
Tel : 04 70 48 14 90 - Fax : 04 70 48 14 73 - Courriel : [abbaye@septfons.com](mailto:abbaye@septfons.com)*

## Un acteur depuis neuf siècles



Peu d'institutions de notre région peuvent se prévaloir aujourd'hui d'une telle pérennité. Depuis neuf siècles en effet l'abbaye de Sept-Fons, en assumant tout d'abord sa mission spirituelle qui est sa vocation propre, joue également dans le Bourbonnais un rôle social et économique.

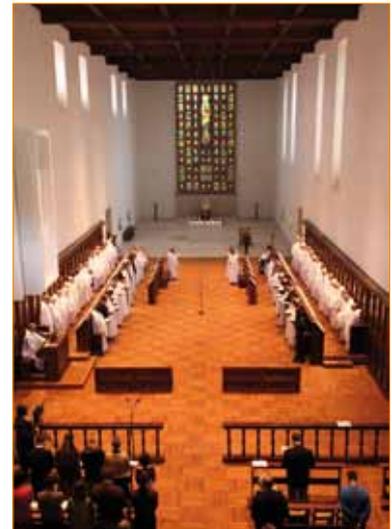
Ce sont les moines qui, à l'origine, ont mis en valeur ces terres de bord de Loire. Quand, en 1132, à la demande de modestes seigneurs locaux, des frères venus de l'abbaye de Fontenay se sont installés à Sept-Fons pour y mener la vie monastique, ils n'ont trouvé alors qu'une lande marécageuse parsemée de bois dans une région déserte et insalubre. Conditions certes peu hospitalières mais qui ne s'opposaient pas à leur vie de prière, de silence et de travail manuel. Par leur labeur persévérant, le cadre s'est transformé au bénéfice de villages avoisinants et les études historiques rendent compte du rôle positif que l'abbaye a joué, au cours des siècles, auprès de la population bourbonnaise (cf. par exemple : « Influence économique et sociale d'une grande abbaye sur la vie rurale en Bourbonnais au XVII<sup>ème</sup> et XVIII<sup>ème</sup> siècles : Cas de Notre-Dame de Saint-Lieu à Sept-Fons, LOCTOR Martine, UFR d'Histoire, Université de Franche-Comté, Besançon 2004).

Aujourd'hui encore la vitalité de la communauté - plus de quatre-vingt frères, est source d'activité pour nombre de commerces et d'institutions des environs. Les chantiers quasi-permanents – et les deux derniers, d'une importance au dessus de la moyenne, lancés en pleine crise économique, font travailler les entreprises locales. Des locaux publics ont été aménagés pour les gens sans domicile fixe. D'autre part, de par sa notoriété et sa



vitalité, l'abbaye présente à l'extérieur une image positive de sa région d'implantation. La fondation qu'elle a réalisé en 2002 d'un nouveau monastère en République Tchèque – Notre-Dame de Novy-Dvur au sud-ouest de la Bohême, a donné lieu à de nombreux articles et reportages télévisés qui ont fait connaître le Bourbonnais dans le monde entier.

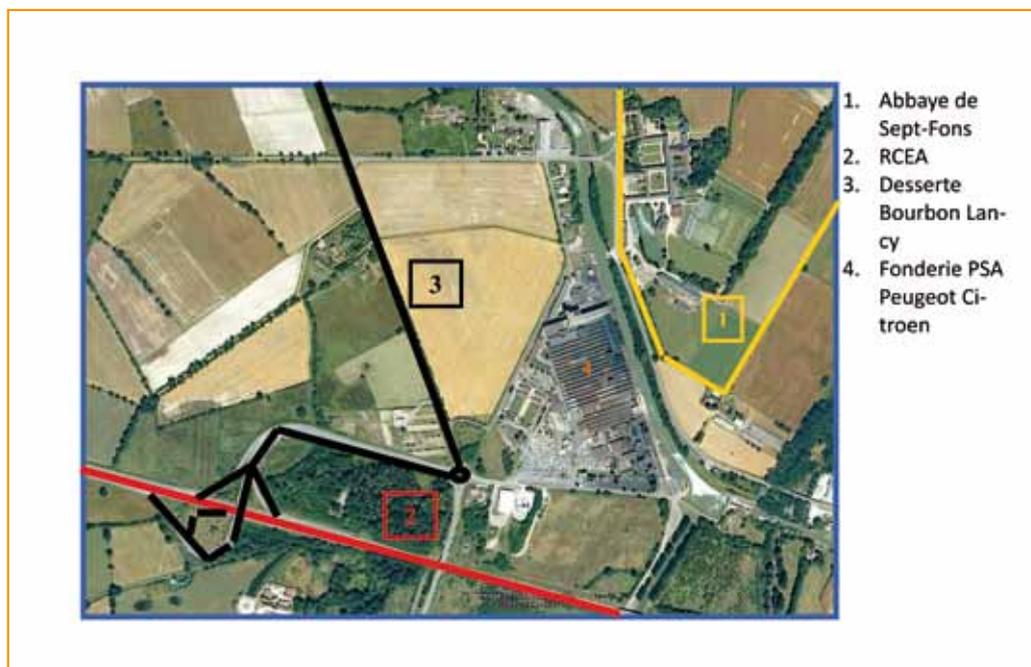
De telles retombées économiques ou publicitaires ne constituent pas bien sûr la finalité première de l'abbaye, mais ce sont là des conséquences positives, durables, humaines de la vie de moines en ce lieu depuis neuf siècles. Une vie qui requiert des conditions particulières de silence et d'environnement que les aménagements extérieurs des dernières trente années rendent maintenant problématiques...



## L'impact de la RCEA

L'axe routier que constitue la RCEA avait son tracé naturel au sud de Dompierre. Son détournement par le nord, en dépit de notre ferme opposition, a entraîné une dégradation notable des conditions de vie à l'abbaye et dans ses alentours : nuisances sonores, visuelles, début d'encerclement industriel sans aucun souci du paysage existant. Tous les résultats obtenus dans les années 1990 pour limiter les bruits industriels de la Fonderie PSA qui, déjà malheureusement, jouxte le monastère, se sont trouvés complètement ruinés par l'apparition d'une nouvelle source sonore : celle des milliers de camions et voitures qui passent chaque jour à trois cents mètres de l'abbaye.

L'élargissement de la RCEA est certes une réalité nécessaire. Mais les conditions dans lesquelles il est proposé aujourd'hui – celle d'une précipitation subite prétendant remédier à l'irresponsable désaffection antérieure, conduiraient à aggraver considérablement le préjudice subi si la particularité de la proximité d'une abbaye n'était pas concrètement et effectivement prise en compte.



## Le bruit

Ainsi que l'a reconnu la maîtrise d'ouvrage, la transformation en autoroute de ce qui devait être une voie express n'est pas justifiée par des exigences de trafic mais seulement proposée pour permettre une mise en concession. Les conséquences définitives en matière de bruit et de pollution – sans parler du péage, ne sont pas liées aux conditions objectives des lieux et de la circulation, mais uniquement admises pour obtenir aujourd'hui un certain mode de financement. Il serait tout à fait injuste que les riverains et donc les résidents de l'abbaye aient à subir pour toujours une altération abusive de leurs conditions de vie sans autre justification qu'une facilité momentanée espérée par les décideurs. Le projet, dès lors, doit prendre en compte une protection efficace contre ces nuisances supplémentaires indues. Détourner en l'occurrence une réglementation, conçue à l'origine comme une protection des citoyens contre le bruit, pour en faire un réservoir de nuisances que l'on pourrait impunément faire peser sur eux, est malhonnête.

## La dégradation de l'environnement

Au bruit direct du trafic sur la RCEA, s'ajoute pour l'abbaye les conséquences prévisibles néfastes liées au développement de l'échangeur de Sept-Fons. Elles sont principalement de deux ordres : la dégradation de l'environnement immédiat du monastère lié à d'éventuelles implantations industrielles à ses abords et l'imposition d'un nouvel axe de circulation de poids lourds à proximité dans le cas d'une desserte de Bourbon-Lancy greffée sur l'échangeur. Si ces réalités n'entrent pas directement dans le projet considéré, elles lui sont néanmoins expressément liées par l'ampleur des transformations qui seraient générées dans le cas de la construction d'une autoroute. En s'en tenant aux chiffres fournis par l'étude de trafic du CETE de Lyon en septembre 2010, l'augmentation du trafic en 2017 au niveau de Dompierre entre une voie express et une autoroute serait de l'ordre de 30%.

## L'altération des sources et cours d'eau

L'implantation de la RCEA a également des répercussions sur le captage et l'acheminement des eaux naturelles vers l'abbaye. Cela concerne nos puits de la Bergerie, le Canal de l'Hautbois et le Ruisseau des Moines. Il s'agit là de problèmes techniques qui ne présentent pas de grandes difficultés mais que les négligences lors des précédents travaux nous obligent à préciser : le captage des puits ne doit pas se faire sous la partie asphaltée comme c'est malheureusement le cas aujourd'hui, et la traversée de la route doit être réalisée par des conduits étanches.

## Ce que nous demandons

Pratiquement nous demandons que la présence de l'abbaye, avec ses conditions propres de silence et d'environnement, soit intégrée au projet, et pour cela :

- que le maître d'ouvrage accepte la présence d'un représentant de l'abbaye pour toutes les phases d'élaboration du projet afin de collaborer effectivement à la protection de l'abbaye de Sept-Fons et de la zone dite de Sept-Fons.
- qu'un représentant de l'abbaye, de même, soit présent à toutes les discussions concernant les aménagements au niveau de l'échangeur de Sept-Fons, en particulier quant à l'installation d'entreprises ou à une éventuelle desserte de Bourbon-Lancy.

- que la mise en œuvre de moyens concrets et précis de protection phonique soit effectivement intégrée au cahier des charges, afin que le niveau sonore actuel, déjà intolérable, ne soit pas encore dépassé.
- que les abords de l'abbaye soient protégés contre les dégradations environnementales qu'entraîneraient des implantations industrielles sur le site : bruit, fumées, panneaux publicitaires,...
- que, dans la mesure où l'échangeur de Sept-Fons est maintenu, soit inscrit au cahier des charges la réalisation d'une signalisation routière indiquant l'accès à l'abbaye.
- que le captage des puits de la Bergerie, actuellement réalisé sous la partie asphaltée, soit déplacé hors de l'emprise routière.
- que la traversée de la RCEA par les cours d'eau, et en particulier le Canal de l'Hautbois, soit réalisée par des conduits étanches et en conformité avec la réglementation en vigueur.

## Position :

La présence de l'abbaye de Sept-Fons est depuis neuf siècles un élément constitutif de la réalité bourbonnaise. A la différence de bien des lieux, il ne s'agit pas d'une ruine désaffectée - ou réaffectée, mais d'un monastère bien vivant. Pourtant les conditions indispensables de silence et d'environnement permettant une vie monastique, sont maintenant mises en péril par les aménagements extérieurs.

A la présence déjà ancienne de la fonderie, s'est rajoutée, malgré notre opposition, l'implantation de la RCEA amplifiant considérablement les nuisances sonores.

Si son élargissement est aujourd'hui une nécessité indéniable, les conditions de sa réalisation présentées dans le projet risquent d'aggraver une situation déjà problématique. Sa transformation en autoroute, injustifiée par des raisons de trafic, entraînerait un accroissement intolérable des nuisances (bruit, dégradation du site) **si elle n'était compensée effectivement par des mesures protectrices réelles, concrètes, en matière de protection phonique et environnementale.**